



International Labour Office
Bureau international du Travail
Oficina Internacional del Trabajo

International Labour Office
Bureau international du Travail
Oficina Internacional del Trabajo

Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22

«Copie»

Tél. direct:
Fax direct:
E-mail:

Réf.:
Votre réf.:

14 décembre 2015

«Politesse»,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur « l'initiative sur l'avenir du travail » qui est au centre des activités organisées par l'OIT pour célébrer son centenaire en 2019. Le succès de cette initiative dépend de la participation active de tous et j'espère que vous serez en mesure de nous apporter votre précieux soutien.

Cette initiative et le plan proposé pour sa mise en œuvre sont présentés dans le rapport que j'ai soumis à la 104^e session de la Conférence internationale du Travail (2015) qui est accessible grâce au lien suivant:

www.ilo.org/ilc/ILCSessions/104/reports.

Le rapport expose les profondes transformations qui affectent le monde du travail. L'OIT et ses Etats Membres doivent mieux comprendre ces transformations pour relever efficacement les défis qu'elles posent, promouvoir ainsi nos engagements communs en faveur du travail décent pour tous et faire avancer partout dans le monde la cause de la justice sociale qui figure dans le mandat de notre Organisation.

Pour cela, la Conférence et le Conseil d'administration ont décidé que la mise en œuvre de l'initiative sur l'avenir du travail devrait débuter immédiatement pour atteindre son apogée lors de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail (2019), selon le schéma suivant:

En 2016 tous les Etats Membres sont invités à entreprendre des dialogues nationaux sur l'avenir du travail structurés autour de quatre conversations du centenaire consacrées aux questions suivantes:

- travail et société;
- des emplois décents pour tous;
- l'organisation du travail et de la production;
- la gouvernance du travail.

Les thèmes qui pourraient constituer la matière de ces conversations figurent dans mon rapport à la session de la conférence de 2015 mais ils ne sont qu'indicatifs. Les Etats Membres souhaiteront certainement adapter le contenu de ces conversations à leurs circonstances et priorités nationales. Il est important qu'ils agissent ainsi afin de garantir la pertinence universelle de l'initiative.

Il est crucial que le dialogue soit véritablement tripartite. Pour cela vous êtes invités à impliquer les organisations d'employeurs et de travailleurs de votre pays, auxquelles j'adresse d'ailleurs copie de cette lettre, dans les processus de planification et de mise en œuvre. Il est également reconnu que, outre les mandants tripartites de l'OIT, d'autres acteurs intéressés - universités, groupes de réflexion, entreprises, ONG - peuvent apporter beaucoup au processus et pourraient être très utilement impliqués dans les dialogues.

En 2017, une commission mondiale de haut niveau sur l'avenir du travail sera chargée d'examiner les résultats des dialogues nationaux et toute autre question qu'elle jugerait nécessaire. La commission publiera un rapport et des recommandations dans le courant de l'année 2018.

Pendant le premier semestre 2019, tous les Etats Membres seront invités à organiser des événements marquant le centenaire de l'OIT et à fournir un forum de discussion au niveau national pour le rapport de la commission. Par la suite, la session de 2019 de la Conférence constituera le point culminant de l'initiative sur l'avenir du travail. L'ordre du jour et les modalités de la Conférence font encore l'objet de discussions au Conseil d'administration et la possibilité d'adopter une Déclaration du centenaire est à l'examen.

Le Bureau apportera son appui à tous les stades de la mise en œuvre de cette initiative, y compris les dialogues nationaux de 2016. C'est pourquoi j'ai nommé M. Nicolas Niemtchinow conseiller spécial sur l'initiative sur l'avenir du travail. Il dirigera la future unité sur l'avenir du travail qui sera votre point de contact (futureofwork@ilo.org) et que je vous engage à contacter si nécessaire.

J'ai été très impressionné par l'intérêt et par l'enthousiasme suscités par l'initiative sur l'avenir du travail. Mais pour atteindre les ambitieux objectifs fixés et pour que l'initiative fournisse les orientations recherchées qui permettront à l'OIT de faire progresser avec succès la cause de la justice sociale alors qu'elle entrera dans le deuxième siècle de son action, il faudra l'appui actif et déterminé des Etats Membres et un soutien et une coordination pratiques et efficaces de la part du Bureau.

Pour donner un bon départ à cette initiative, je souhaiterais que vous m'informiez **dès la fin du mois de janvier 2016** des mesures prises ou envisagées dans votre pays en vue d'un dialogue national sur l'avenir du travail et du soutien que vous pourriez souhaiter que le Bureau vous apporte. L'appui du Bureau dépendra essentiellement du niveau de ressources extrabudgétaires qu'il sera possible de mobiliser. J'invite donc instamment les Etats Membres à envisager d'apporter une contribution financière à l'OIT si cela leur est possible.

L'initiative sur l'avenir du travail constituera une étape majeure dans l'histoire de l'OIT à l'aube de son deuxième centenaire et au-delà et un élément clé pour répondre à certaines des questions les plus urgentes de notre temps. J'espère que vous pourrez vous joindre aux autres Etats Membres et au Bureau pour que cette initiative rencontre un grand succès.

Veillez agréer, «Politesse», l'assurance de ma haute considération.



Guy Ryder
Directeur général